

✓ISA CF N° 01998

229

ARRETE N°2021-----/MS/CAB

Portant nomination de chefs de service de la Direction
générale de l'accès aux produits de santé (DGAP)

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 Mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n° 2021-0001 /PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n° 2007-213/PRES/PM/MS du 24 avril 2007 portant adoption du document cadre de politique nationale en matière d'analyses de biologie médicale au Burkina Faso ;
- VU le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- VU l'arrêté n°2014-075/MS/CAB du 06 février 2014 portant création, organisation et fonctionnement du réseau national des laboratoires ;
- VU l'arrêté n°2018-1278/MS/CAB du 08 décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale de l'accès aux produits de santé ;
- VU les rapports de finalisation et de validation du plan stratégique pour les laboratoires de biologie médicale 2019-2022
- Sur proposition du Directeur général de l'accès aux produits de santé.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées chefs de service dans les postes indiqués en regard de leurs noms :

1.DIRECTION GENERALE

MATRICULE	NOM ET PRENOMS	QUALIFICATION	SERVICE
233 687 M	DAHOUROU/NAMA Alimata	Pharmacien Spécialisé	Appui technique et management de la qualité (SAT-MQ)
202 611 U	TAPSOBA Ella Tatiana	Agent spécialisé GRH	Service des Ressources Humaines SRH

2.DIRECTION DE LA GESTION DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTE

278 650 X	OUATTARA Abibata	Pharmacien spécialisé	Logistique en Produits de Santé (SLPS)
238 812 D	OUERMA/YETTA Carine Estelle	Pharmacien spécialisé	Suivi-évaluation et Management de la Qualité (SSE-MQ)
248 209 P	COMPAORE/SAKIRA Mawa	Secrétaire de Direction	Secrétariat

3.DIRECTION DE LA PHARMACIE HOSPITALIERE

347 969 F	DEM Karidjata	Pharmacien Spécialiste	Développement de la Pharmacie Hospitalière (SDPH)
273 053 Y	KASSONGO Boukaré	Pharmacien Spécialisé	Normalisation des pratiques de la Pharmacie Hospitalière (SNPH)

4. DIRECTION DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

238 327 R

ZONGO Daniel

Secrétaire de
Direction

Secrétariat

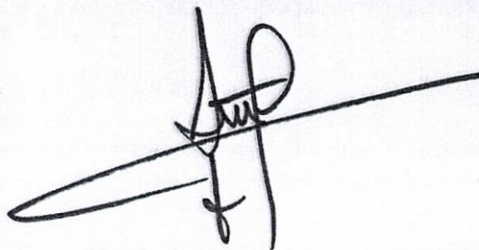
ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service dans la structure.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 AOUT 2021

AMPLIATIONS :

- 1 ITSS
- 1 SG Ministère de la santé
- Toute directions centrale MS
- Directions Régionales de la Santé
- 2 Archives /Chrono



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon